

Image not found or type unknown



Travailler pour 2 sociétés ??

Par **wings**, le **16/04/2013** à **19:38**

Bonjour, je travaille comme réceptionniste chez autogrill sur une aire d'autoroute, sur le site se trouve un Macdonald et bien souvent on me demande de faire leur remonté de marchandises pour leur service du midi (pains steaks poissons etc), Et aussi de faire leur livraison de marchandise frais et surgelés 3 fois/semaine. Ayant un contrat Autogrill et non pas Macdonald, ont ils le droit? puis je refuser? Si je me blesse comment ça se passe? merci par avance...

Par **P.M.**, le **17/04/2013** à **08:33**

Bonjour,
Le prêt de main d'oeuvre à but non lucratif n'est pas interdit mais il nécessite l'accord du salarié...